

marge inférieure de chaque recto), sauf le premier et le dernier. Marque de l'imprimeur sur le titre. Édition d'une insigne rareté.

Au verso du titre, il y a un avis de Ioannes Maria Tricælius. En tête de la seconde partie, figure une épître dédicatoire intitulée : *Ponticus Virunius magnifico Antonio Vicecomiti* <sup>1</sup>, *Lod. Sfor. Subrorum ducis* <sup>2</sup>, *consiliario ac oratori Ferrarix, salutem*. Elle est suivie d'une *Vita Chrysoloræ* remplie d'erreurs <sup>3</sup>.

Dans cette édition, comme dans celle de 1501, le titre d'entrée en matière est : ΕΡΩΤΗΜΑΤΑ ΤΟΥ ΧΡΥΣΟΛΩΡΑ.

Au feuillet 4 verso du cahier Q, commencent les Χαρακτῆρες τῶν διαλέκτων τῶν ἐλλήνων, qui se terminent au f. 4 verso du cahier R, et sont suivis (f. 2 recto du même cahier R) de la note ci-après, dont je respecte l'orthographe et l'accentuation : Τούτους διλέκτους ἐγὼ τρικαίλιος προσέθεικα πολύ, ὡς οἴομαι, καίριους καὶ ἀναγκαίους. Ἄλλὰ σὺ σπουδαῖος εἰ βούλη ἀναγινώσκει, ἔπειτα οὐδέ τε καὶ μέγα χαίρει θεοὶ δέ τοι ὄλβια δοῖεν.

Au feuillet 167 recto, on lit :

Sed de aliis alibi multa quæ solebat mecum NICOLAUS ACTIACVS, nunc Sancta Maura uulgariter dicitur, uir natione Græcus, in litteris eminentissimus, qui capta patria a Turchis, et suis omnibus, Florentiæ immoratus, postea Ferrariam profectus, ptisi inopinanter periit et in fauce claustri diui Dominici sepultus. Heu, præceptor carissime, Musæ semper te lugebunt. Aspice me ex Elysiis, uel orbe Lunæ, qui tui memoriam non cesso prædicare <sup>4</sup>.

Bibl. nat. de Paris (2 exempl.) : Invent. Rés. X 1704 et X 2712.

Bibliothèque Mazarine : n° 20062.

1. Antoine Visconti.

2. Ludovic Sforce, duc de Milan.

3. Signalons les suivantes : 1° Pontico Virunio dit que Manuel Chrysoloras fut conseiller de Constantin (au lieu de Manuel) Paléologue ; 2° qu'il quitta Constantinople, en 1453, lors de la prise de cette ville par les Turcs ; or, on sait qu'il mourut en 1415, à Constance (voir la présente Bibliographie, t. I, p. xxix) ; 3° qu'il se rendit au concile de Bâle, dont l'ouverture eut lieu en 1431, c'est-à-dire seize ans après sa mort.

4. Sur Nicolas d'Actium ou de Sainte-Maure, nous ne possédons aucun autre renseignement.

